

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Consultation du public sur le plan de gestion du projet de création de la Réserve naturelle de « Opidum sources » à « MODAVE »

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique. L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture d'une enquête publique relative au plan susvisé, dont l'auteur est la Ministre wallonne de l'Agriculture et de la Ruralité, en charge de la Forêt, de la Nature, de la Chasse et de la Pêche. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan simultanément à la création de la Réserve naturelle susmentionnée. Le gestionnaire de la Réserve naturelle sera le département Nature et Forêts de la Région wallonne, Direction de Liège, Cantonnement de Liège.

Conformément à l'article D.29-13,2°, la durée de l'enquête est de 30 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 28 mai 2025
22/04/2025	28/04/2025	28/05/2025	Administration communale de Modave Place Georges Hubin 1-3 à 4577 Modave Le 28/05/2025 à 11h	Collège communal de Modave <b>Place Georges Hubin 1-3 à 4577 Modave</b>

Le dossier peut être consulté gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, tous les jours ouvrables uniquement sur rendez-vous auprès de Madame de Marchin Elodie par téléphone au 085/41.02.20 ext.2 ou par mail à : [ecoconseiller@modave.be](mailto:ecoconseiller@modave.be)

Le dossier peut toutefois être consulté « **un jour par semaine jusqu'à 20 h ou le samedi matin** » uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès « **du conseiller en environnement ou, à défaut, auprès du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet : nom et coordonnées** ».

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès **de l'éco-conseiller ou, à défaut, auprès du Collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet** ou auprès du Département de la Nature et des Forêts (Cantonnement de Liège, Esplanade Simone Veil 1 à 4000 Liège – 04/228.76.51 ou Direction de la Nature et des Espaces verts, équipe aires protégées : avenue Prince de Liège, 7 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.58.20).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par « **l'éco-conseiller, à défaut, l'agent communal délégué à cet effet** ».

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le plan objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Modave, le 21 avril 2025

Le Directeur général,  
Frédéric Legrand,



Le Bourgmestre,  
Bruno Dal Molin